

Pôle communication

Mercredi 1^{er} avril 2020



INFO PRESSE

Aide aux victimes de violences intrafamiliales pendant la période de confinement « Confinés, mais pas seuls »

Dans cette période de confinement où des femmes, des jeunes filles et des enfants sont encore plus susceptibles de subir des violences conjugales ou intrafamiliales, chacun-e a une responsabilité et un rôle à jouer, et tous les moyens de communication et de soutien doivent être déployés.

Pour toute urgence,
les victimes ou témoins de violences doivent appeler :
le 17 (police ou gendarmerie), le 15 (SAMU) ou le 18 (pompiers).

Les numéros d'astreinte

Si les consultations physiques des associations d'aide aux victimes ne sont plus assurées en raison du confinement, des permanences téléphoniques sont maintenues dans les trois provinces afin de répondre à toutes les demandes des victimes ou des témoins de violences intrafamiliales.

Ainsi, une fiche de contacts listant tous les numéros d'astreinte pour cette période de confinement a été élaborée et diffusée à tous les partenaires institutionnels et associatifs des trois provinces. Elle va également être transmise à l'ensemble des établissements publics, mairies, agences de poste, pharmacies, dispensaires et commerces volontaires.

Cette fiche est disponible sur le site du gouvernement www.gouv.nc/coronavirus

L'ensemble de ces dispositifs ainsi que tous les lieux d'accès au droit et d'aide aux victimes sont recensés sur CAVAD-NC : <http://carto.cavad-nc.georep.nc/>

SOS VIF au 500 067

Ce nouveau numéro permet le signalement d'urgence par SMS des violences intrafamiliales. Il suffit d'indiquer son nom, son adresse et un numéro de rappel.

Ce dispositif porté par SOS ECOUTE est le fruit d'un nouveau partenariat avec l'OPT.

Attention, ce numéro ne se substitue pas à celui de SOS ECOUTE, le 05 30 30, pour toute autre demande d'aide aux victimes.

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc et covid19.nc ***

Des messages sur les radios et les télévisions

Afin de toucher un très large public, des messages d'informations pratiques seront diffusés régulièrement sur les télévisions et radios.

Recensement des lieux d'accueil

Le recensement des lieux d'accueil d'urgence pour les femmes et familles en détresse, les femmes sans abris, leurs enfants, à la fois dans des foyers ou des familles d'accueil, se poursuit.

Des hôtels ont notamment été identifiés. Ils pourront être réquisitionnés afin de constituer des hébergements d'urgence encadrés par des personnels formés.

Les personnels des associations et des collectivités apporteront une écoute bienveillante aux victimes de violences et sauront les orienter vers les dispositifs de prise en charge adaptés à leurs besoins.

Pour rappel, au-delà du civisme, la « non-assistance à personne en danger » relève du pénal.

Par ailleurs, la mise en œuvre des travaux du Grenelle des violences conjugales n'est pas suspendue pendant le confinement. Les administrations et partenaires mobilisés poursuivent le travail et maintiennent leurs engagements dans les domaines de la protection, de la prévention et de l'accompagnement. Plus que jamais, dans cette période d'inquiétude, leur détermination ne fléchit pas.

Le confinement n'empêche pas de réagir et de prendre la fuite.



VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF)

CORONAVIRUS
Covid-19



« CONFINÉ-E MAIS PAS SEUL-E »

Victime ou témoin, contactez les services d'urgences :

17 - Police nationale ou gendarmerie / 15 - SAMU / 18 - Pompiers

SOS VIF : SMS de signalement : 📱 500 067

SOS ECOUTE : ☎ 05 30 30

SOS VIOLENCES SEXUELLES : ☎ 05 11 11

Permanences téléphoniques à votre écoute pour vous orienter vers les dispositifs de prise en charge adaptés à vos besoins

- **SOS VIF : sms 📱 500 067**
Signalement d'urgence uniquement par sms : indiquer son nom, adresse et numéro de rappel
- **SOS ECOUTE : ☎ 05 30 30 (appel gratuit)**, du lundi au samedi de 9 h à 1 h du matin et le dimanche de 9 h à 13 h et de 17 h à 1 h du matin, point-ecoute@hotmail.com
FB : SOS Ecoute – Nouvelle-Calédonie
- **SOS VIOLENCES SEXUELLES : ☎ 05 11 11 (appel gratuit 24 h / 24) ou ☎ 25 00 04**
sosvsexuelles@lagoon.nc
- **ADAVI : 📱 79 28 88** du lundi au vendredi 8 h à 12 h et 13 h à 17 h, sauf vendredi 16 h
direction@adavi.nc, FB : ADAVI
- **DPASS (Province Sud) : ☎ 05 00 30 (appel gratuit)** Assistances sociales, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h
- **DAV (Dispositif d'Accueil des victimes) : ☎ 20 83 40**, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h, CHT- Médipôle de Koutio, dav@cht.nc
FB : Dispositif d'Accueil des Victimes du Médipôle
- **LE RELAIS province Sud : ☎ 20 37 70**, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h et de 12 h 45 à 16 h
- **CAFED (Centre d'accueil des femmes en difficulté) Koné : 📱 71 72 96**, de 5 h à 21 h
mission-femme@province-nord.nc
- **DACASS (Province des Iles Loyauté) : ☎ 45 52 46**, en semaine de 8 h à 16 h, ou 📱 73 07 92 en week-end de 7 h à 20 h mr-waia@loyalty.nc
- **ASSOCIATION DIVERSITES NC : 📱 97 62 64**, de 8 h à 21 h (violences, discriminations, agressions transphobes et homophobes) assistance@diversitesnc.org
FB : DIVERSITESNC
- **ASSOCIATION FEMMES ET VIOLENCES CONJUGALES : ☎ 26 26 22**, assfvc@lagoon.nc
FB : Association femmes et violences conjugales
- **CASE JURIDIQUE KANAK : 📱 96 30 55** (de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h)

Et la carte du CAVAD-NC : <http://carto.cavad-nc.georep.nc/>

« Prenez soin de vous, prenez soin de vos proches, soyons solidaires »